

## **SEANCE DU 29 AVRIL 2014**

L'an deux mil quatorze, le vingt neuf avril, à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE COLOMBE EN BRUILHOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire Salle de la Maison Commune, sous la présidence de Monsieur Hubert DUFFOUR, maire.

*Date d'affichage : 22/04/2014 Date de convocation : 22/04/2014*





*Nombre de conseillers municipaux : 19 En exercice : 19 Présents : 17 à l'ouverture de la séance puis 18 conseillers municipaux à 21 heures*

### **Présents :**

**DUFFOUR Hubert**  
**SCOTTON Isabelle**  
**COLIN Jan-Marc**  
**DUMAS Véronique**  
**RUBIN Laurent**  
**LIBOURNET Céline**  
**RESSUGE Philippe**  
**GALINDO Christelle**  
**BASTIANI Cristelle**  
**THERASSE Olivier**  
**LAFFORT Alexa**  
**PORTELLA Philippe**  
**AUDUREAU Elodie**  
**PIACENTINI Christophe**  
**COMBRES Maryse – arrivée en cours de séance**  
**DALENS Claude**  
**NONETTE Karine**  
**CHARPY-PUGET Pascal**  
**Absent excusé : FILLON Jean-François**

Secrétaire de séance : BASTIANI Cristelle qui donne lecture de la séance précédente qui appelle l'observation suivante : **Paragraphe Délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire :** Seules six délégations ont été autorisées sur les sept proposées.

### **Ordre du jour :**

- ***Affectation des résultats 2013***
- ***Vote des taux des taxes d'imposition 2014***
- ***Budget Primitif 2014 – Présentation Examen et vote par chapitre***
- ***Agglomération Agenaise :***
  - \*Désignation des délégués membres des commissions permanentes***
  - \*Représentation de la Commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des transferts de charges entre l'Agglomération d'Agen et les communes membres (CLECT).***
- ***Pole sportif de Bécade***
  - Questions diverses***
    -  Courrier du groupe d'élus d'opposition : demandes diverses
    -  Affaires scolaires : conseil d'école et nouveaux rythmes scolaires
    -  Désignation d'un Conseiller Municipal en charge des questions de Défense
    -  Modification de la désignation des délégués au SITE de Laplume

- Commission Intercommunale des impôts directs : désignation de 2 titulaires et de 2 suppléants
- Attribution d'une indemnité de conseil à Madame CARLOTTO Dominique, Trésorier Principal d'Agen Municipale
- Cérémonie du 8 Mai
- Élections Européennes : bureau de vote

● **FINANCES LOCALES :**

- **Affectation des résultats 2013 :**

Au vu des résultats du Compte Administratif communal de l'année 2013, globalement excédentaire de **383 181.40 Euros, soit**

- pour la section de fonctionnement de **344 179.56 euros**
- pour la section d'investissement de **39 001.84 euros**

Il est proposé au conseil municipal d'affecter les résultats afin de permettre l'équilibre du budget primitif 2014 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/13 = 344 179 € 59

Affectation complémentaire en réserve (investissement) = 75 000 €

Résultat reporté en fonctionnement = 269 179 € 56.

Résultat reporté en investissement = 39 001.84 euros

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

(17 Présents – 17 Votants – Pour : 14 – Contre : 0 – Abstentions : 3)

Approuve l'affectation des résultats de l'année 2013 comme ci-dessus.

- **Vote du taux des taxes locales – année 2014 :**

Pour l'année 2014, le Conseil Municipal,

Après examen,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Vote pour le maintien du taux municipal des taxes comme suit :

**Taxe d'habitation : 9.59 %**

**Foncier bâti : 15.32 %**

**Foncier non bâti : 83.62 %**

- **Vote du Budget Primitif 2014 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

(18 Présents – 18 Votants – Pour : 14 – Contre : 0 – Abstentions : 4)

Approuve pour l'exercice 2014, le budget primitif proposé par Monsieur le Maire.

Il s'équilibre à

- section d'investissement : 409 031€

- section de fonctionnement : 1 188 130€

Pour cet exercice, outre l'ensemble des dépenses de fonctionnement habituelles, des projets significatifs sont prévus financés par les fonds propres de la commune :

- Travaux de réhabilitation du pont de Couloumé

- Solde travaux et équipement en matériel de la salle d'activités sportives et associatives

- Achat de matériel pour les services techniques
- Matériel informatique pour l'école et la mairie
- Travaux de réfection école du bas.

- **Agglomération Agenaise :**

**\*Désignation des délégués membres des commissions permanentes :**

Il est donné lecture du tableau des délégués communautaires qui est complété comme suit :

<u>COMMISSIONS</u>	<u>TITULAIRE</u>	<u>SUPPLEANT</u>
C.ECONOMIE, EMPLOI et AGRICULTURE	Céline LIBOURNET	Hubert DUFFOUR
C.SCOT, Gde INFRA et ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	Philippe RESSUGE	Laurent RUBIN
URBANISME	Véronique DUMAS	Olivier THERASSE
TRAVAUX SUR BATIMENTS COMMUNAUTAIRE ET PATRIMOINE	Laurent RUBIN	Pascal CHARPY-PUGET
FINANCES et MUTUALISATION	Hubert DUFFOUR	Céline LIBOURNET
ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE et DVPT DURABLE	Olivier THERASSE	Karine NONETTE
COHESION SOCIALE et POLITIQUE DE LA VILLE	Jean-François FILLON-CAMGRAND	Maryse COMBRES
TRANSPORT & DEPLACEMENT	Cristelle BASTIANI	Philippe PORTELLA
EAU, ASSAINISSEMENT, HYDRAULIQUE et PROTECTION CONTRE LES CRUES	Christophe PIACENTINI	Olivier THERASSE
AGGLOMERATION NUMERIQUE INNOVATION et PETITE ENFANCE	Elodie AUDUREAU	Cristelle BASTIANI
HABITAT LOGEMENT SOCIAL	Isabelle SCOTTON	Jean-François FILLON-CAMGRAND
VOIRIE et ECLAIRAGE PUBLIC	Philippe PORTELLA	Philippe RESSUGE
TOURISME et RURALITE	Isabelle SCOTTON	Christophe PIACENTINI
POLITIQUE SANTE ET ACCESSIBILITE	Elodie AUDUREAU	Véronique DUMAS

**\*Représentation de la Commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des transferts de charges entre l'Agglomération d'Agen et les communes membres (CLECT) :** Monsieur le Maire, Hubert DUFFOUR sera représentant de la Commune au sein de cette commission.

- **Pole sportif de Bécade :**

Madame Céline Libournet, Adjointe au Maire, fait un compte rendu de la Commission Cohésion Sociale qui a en charge la validation de l'ouverture du Pôle Sportif de Bécade. Il reste certains points à traiter avec Monsieur Galissaires, Architecte, notamment avec le bureau Apave, ainsi que des vérifications sur le matériel sportif mis à la disposition du public. Dans un premier temps, la salle sera ouverte aux associations.


Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré

(18 Présents – 18 Votants – Pour : 17 – Contre : 0 – Abstentions : 1)

Émet un avis favorable à l'ouverture du pôle sportif de Bécade, à compter du 12 mai aux associations de la commune.

**Questions diverses**

 Courrier du groupe d'élus d'opposition : demandes diverses :

Madame Maryse Combres demande l'autorisation de lire à l'Assemblée un texte qu'elle n'a pas pu envoyer à la Mairie par manque de temps.

Mesdames, Messieurs,

Nous désirons apporter quelques précisions quant à notre courrier « requête du groupe d'opposition » remis lors du dernier Conseil Municipal.

Il faut entendre le terme « opposition » seulement comme une terminologie institutionnelle. C'est ainsi que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) définit les élus de la minorité.

Lors d'élections avec une dose de proportionnelle, il y a toujours une majorité et une minorité appelée groupe d'opposition. Ce terme est utilisé tant dans le CGCT que dans les textes de loi.

C'est effectivement nouveau pour une commune comme Ste Colombe touchée par la modification du code électoral qui a introduit, en plus de la parité, la proportionnelle pour les communes de +1000 hab. afin de rendre le Conseil Municipal plus représentatif de la population.

Donc le terme « opposition » doit être pris comme terme générique usité et non, comme une volonté de notre part d'être contre, en permanence, toute proposition ou projet proposés par la majorité.

Notre seul souhait est de passer, pendant 6 années, un mandat serein et surtout constructif dans l'intérêt des Habitants de Ste Colombe.

Cordialement.

Pascal Charpy-Puget, Maryse Combres, Claude Dalens, Karine Nonette

Monsieur Jean Marc Colin, Adjoint au Maire, se propose de répondre aux diverses demandes au nom de la majorité du conseil municipal.

Il regrette de ne pas avoir eu connaissance de cette explication auparavant.

Il précise que la commune ne dispose pas de salle en nombre suffisant pour en permettre l'attribution. Ponctuellement sur demande systématique, la salle des fêtes du bas peut être mise à disposition pour des réunions si elle est disponible.

Pour les moyens logistiques, le photocopieur de la mairie est accessible à l'ensemble des élus, aux heures de présence du secrétariat, pour des travaux afférents aux diverses commissions. Pour l'affranchissement, les timbres sont destinés aux envois des courriers administratifs, aux convocations.

Pour une tribune dans le bulletin et sur le site internet de la commune, la réponse est défavorable, car ces outils sont destinés à l'information de la population et non à l'expression d'une tribune politique et polémique.

Madame Combres conclut en regrettant ces réponses et propose d'attendre que le Code des Communes soit modifié pour avoir les mêmes droits que les groupes d'opposition des communes de plus de 3 500 habitants.

#### Affaires scolaires : nouveaux rythmes scolaires :

Madame Galindo Christelle informe le conseil municipal du travail de la Commission des Affaires scolaires en matière de nouveaux rythmes scolaires applicables à la rentrée de septembre 2014.

La commission du Personnel Communal, ainsi que la commission des affaires scolaires vient de se réunir pour prendre connaissances des problématiques et des réflexions sur l'application de ces nouvelles dispositions.

L'ensemble du Personnel Communal scolaire et péri scolaire sera reçu prochainement par les deux commissions citées ci-dessus pour prendre connaissance des nouvelles données et réfléchir aux possibilités d'intervention durant les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) qui se dérouleront trois soirs de la semaine de 16 h à 17 h.

Un courrier a également été adressé aux présidents des Associations Communales afin de les informer de ces nouveaux besoins et de les solliciter pour participer à une réunion si leur association souhaite et peut s'investir sur ces créneaux horaires.

#### Désignation d'un Conseiller Municipal en charge des questions de Défense :

Monsieur Laurent Rubin est désigné pour cette tâche, auprès du Ministère de la Défense.

#### Modification de la désignation des délégués au SITE de Laplume :

Le Conseil municipal a adopté en date du 12 avril la délibération concernant l'élection des délégués au Site Agen Sud, anticipant par erreur une modification statutaire qui n'est pas arrivé à son terme, il y a lieu de délibérer une nouvelle fois, afin de désigner deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants, chargés de représenter la commune au sein de ce syndicat.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide :

Désigne en qualité de délégués auprès du SITE d'AGEN SUD, les personnes suivantes

- Madame BASTIANI Cristelle - Titulaire
- Monsieur DALENS Claude - Titulaire
- Monsieur PORTELLA Philippe – Suppléant
- Madame SCOTTON Isabelle – Suppléante

- Commission Intercommunale des impôts directs : désignation de 2 titulaires et de 2 suppléants

Le conseil municipal désigne comme membres représentants la Commune au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs :

- Monsieur DUFFOUR Hubert - Titulaire
- Monsieur COLIN Jean Marc - Titulaire
- Monsieur PIACENTINI Christophe – Suppléant
- Monsieur DALENS Claude - Suppléant

- Attribution d'une indemnité de conseil à Madame CARLOTTO Dominique, Trésorier Principal d'Agen Municipale :

Consécutivement aux élections municipales du 30 mars dernier et à l'installation du conseil municipal du 5 avril 2014,

Et en application de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, Décide d'allouer à Madame Dominique CARLOTTO, receveur municipal de la Commune, l'indemnité de conseil dont le taux est prévu à l'article de 4 de l'arrêté ci-dessus.

- Cérémonie du 8 Mai :

Elle aura lieu le jeudi 8 mai à midi au monument aux morts du Village. L'ensemble du Conseil Municipal est invité.

Madame Maryse COMBRES demande à Monsieur le Maire de l'excuser à cette cérémonie, car elle y participe par le biais de son travail dans une autre commune.

- Élections Européennes : bureau de vote :

En prévision des élections européennes du 25 mai 2014, Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de faire connaître leur disponibilité pour tenir le bureau de vote.

L'ordre du jour étant épuisé,  
La séance est levée à vingt trois heures.